

**Cérémonie de début des travaux  
Ouvrage hydro-électrique pompage turbinage du Nant de  
Drance (VS)  
Le 30 juin 2009**

---

Discours de Monsieur le Directeur de l'Office fédéral de l'énergie  
Monsieur le Dr. Walter Steinmann

---

*[Es gilt die gesprochene Sprache]*

Aujourd'hui est un grand jour pour la force hydraulique suisse. En effet, pendant des décennies, on a considéré que le développement des capacités de production hydroélectrique était arrivé à un terme, la priorité étant donnée à d'autres types de production moins coûteux. On assiste désormais à une véritable renaissance de la force hydraulique dans notre pays: d'une part en raison de la demande en électricité verte et, d'autre part, en raison de la demande d'électricité issue de nos lacs d'accumulation comme énergie de réglage. Nant de Drance devient ainsi un exemple à suivre pour la nouvelle force hydraulique suisse, un pionnier de la collaboration entre les entreprises de transports publics et les entreprises d'électricité traditionnelles.

Dans l'histoire de l'électricité, la Suisse a toujours été une plaque tournante; dans un premier temps en procédant à des échanges avec quelques pays puis, à partir des années septante, en assurant la sécurité d'approvisionnement en Europe avec de nombreux partenaires au sein d'un réseau international.

Ces dernières décennies, la Suisse est devenue le centre névralgique du négoce de l'électricité en important et en exportant chaque jour de grandes quantités d'électricité. La force hydraulique joue ici un rôle clé. Elle permet de stocker de l'énergie en pompant de l'eau vers le bassin supérieur des centrales de pompage turbinage et offre ainsi la seule possibilité d'équilibrer l'offre et la demande d'électricité, en compensant par exemple la demande de pointe à midi avec la surproduction de nuit.

De plus, cette fonction d'équilibrage revêt une importance toujours plus grande avec l'essor réjouissant des énergies renouvelables, comme l'éolien et le photovoltaïque: seule la flexibilité de la force hydraulique permet de lisser les fortes fluctuations dues à la force du vent ou à l'ensoleillement. Nous utilisons aussi cette énergie de réserve dans le réseau à très haute tension des chemins de fers et celui de swissgrid. Pour assurer ces fonctions cruciales à l'échelle nationale et européenne, il faut non seulement des centrales électriques

mais aussi un réseau performant permettant le transit de l'électricité. Le développement des capacités de notre réseau est l'une de nos priorités. Nous devons maintenant finaliser les procédures permettant de garantir à moyen terme la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Je suis convaincu que nous trouverons des solutions. Et Nant de Drance nous montre aujourd'hui que la clé de la réussite réside dans la collaboration.

Un projet tel que Nant de Drance dépasse la longévité humaine moyenne : en effet, notre premier document au sujet de ce projet date du 30.10.2002 ; le texte de concession est entré en vigueur le 30.09.2008, avec une durée de concession de 80 ans, dès la mise en service de l'aménagement prévue en 2015, après 7 ans de travaux. Tout cela nous mène en 2095 ; donc 93 ans en y ajoutant la phase d'étude de faisabilité et d'avant-projet:

Un tel ordre de grandeur est bel et bien le centenaire !

Essayons de départager les 5 étapes principales de ce « centenaire » :

Dans la première étape, le projet doit naître, c'est dire qu'il doit d'abord être conçu. Cette tâche revient aux hommes d'idées, aux visionnaires, aux rêveurs, puis passe petit à petit aux ingénieurs, aux économistes, aux juristes et, pour finir, aux hommes politiques -> voilà le projet conçu.

La deuxième étape est le temps de la planification. Le travail principal revient aux ingénieurs, tous domaines confondus, à qui il incombe d'aller suffisamment dans le détail et dans tous les segments touchés par le projet afin de lui conférer l'attribut « réalisable ». Pendant ce temps, tous les intéressés directs et indirects s'engagent dans d'âpres et, parfois, véhémentes discussions pour trouver un équilibre entre projetant défenseurs et opposants qui soit susceptible de trouver l'assentiment général dans un contexte politique global.

L'aboutissement du chemin parcouru jusque là mène à la troisième étape principale : la concession.

Ce document long de 17 pages, complété par une autorisation de construire d'environ 70 pages, a été élaboré par notre office, conjointement avec le canton du Valais, lui-même représentant des communes imbriquées. Cette concession marque ainsi le signe officiel, petit mais important, des droits et devoirs de son bénéficiaire (la société Nant de Drance) vis-à-vis de l'utilisation de notre bien public – l'eau – pour notre bien public – l'énergie !

Cette combinaison ne devrait pas vous étonner – car nous tous connaissons l'immense atout que représente le binôme « eau – énergie » pour l'avenir de notre pays, de notre terre et de l'humanité en général.

La quatrième étape : la construction, dont nous fêtons aujourd'hui la cérémonie de début officiel, constitue clairement la partie la plus périlleuse de l'opération puisque, jusqu'à présent, il ne s'agissait avant tout que de calculs, de procès-verbaux, de plans d'études et d'emprunts. L'homme va désormais s'attaquer de toutes ses forces à la montagne, un ami, mais aussi un ennemi redoutable s'il n'est pas approché délicatement.

J'aimerais remercier, par avance, toutes les femmes et tous les hommes courageux qui ont accepté de prendre la responsabilité et l'engagement nécessaires pour amener le succès de leur mission : la construction de Nant de Drance !

Un honneur tout particulièrement aux ouvriers et mineurs qui affronteront ce projet ambitieux et historique.

Puis suivra la 5<sup>ème</sup> et dernière étape : l'exploitation - une longue phase – et donc vraisemblablement soumise à de multiples changements dont le contenu nous échappe.

Une base solide et un suivi et entretien rigoureux permettront de transmettre cette œuvre à nos futures générations dans les meilleures conditions possibles.

Je suis certain que Nant de Drance SA, avec le soutien d'Alpiq, des CFF et des FMV, mettra tout en œuvre pour que les prochaines étapes marquantes à venir se déroulent selon le même entrain et la même rigueur dans un esprit constructif : la meilleure garantie de réussite!

[Remise de concessions]

Cette journée de cérémonie de début des travaux marque donc le début d'une phase à très haute responsabilité pour la société Nant de Drance. C'est sous cet aspect que nous souhaiterions symboliquement remettre les textes originaux de concession.

Je remercie et je prie de me rejoindre

1. NdD SA représentée par  
M. Aeberhard  
M. Michellod  
M. Weidel  
et M. Wuilloud (Dir NdD)
2. le canton du VS représenté par le Conseiller d'Etat M. Cina  
et
3. la commune de Finhaut représentée par son Président, M. May

J'en profite pour leur rappeler que, s'agissant d'un original, il ne sera plus distribué de duplicata....

En vous remerciant de votre bienveillante attention et, sous le signe de la source d'énergie renouvelable la plus importante en Suisse, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous « Bon vent ».